

Commune de Veyrier

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 8 avril 2025 à 19h30

Salle du Conseil municipal

Sont présents : Mme A. BATARDON-CHAVAZ, Présidente

Mmes M. BARRAS CAVE, M. BESSAT-MACCHI,
M. CHERBULIEZ, M.-L. DESARDOUIN, M. GAUTROT,
C.-F. MATTHEY et F. MAYE, Conseillères municipales

MM. J.-M. BALDIN, F. BARRO, A. BERNEY, O. DUC,
J.-L. GÄMPERLE, C. HUTZLI, S. KAPANCI, J. JOUSSON,
S. LUISIER, Y. MESOT, Y. MONNAT, M. MÜLLER, A. PAUTEX,
F. SCHOCH et C. ZUFFEREY, Conseillers municipaux

Sont excusés : Mme G. BISSON, Conseillère municipale
M. C. BUCHWALDER, Conseiller municipal

Y assistent : M. J.-M. MARTIN, Maire et Président
M. C. ROBERT, Vice-président
Mme A. TAGLIABUE, Membre
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale
Mme S. CHAPOU, Procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Crédit de construction Equipement communal mixte sis aux n^{os} 261, 263 et 265 de la route de Veyrier (prop. n°25.03) – Rapport de la commission des constructions du 25 mars 2025 – Délibération.
5. Présentation des comptes communaux 2024.
6. Propositions du Conseil administratif.
 - a) Crédit de réalisation pour l'aménagement de bandes cyclables, de quais de bus et de passages pour piétons sur le chemin des Marais (prop. n°25.07)
 - b) Crédit de construction pour un bâtiment dédié aux activités parascolaires, au restaurant scolaire et au local de production de chaleur sur le site de Bois-Gourmand, route de Veyrier 208 (prop. n°25.08)
7. Propositions des Conseillers municipaux.
8. Questions et divers.

La présidente ouvre la séance.

En préambule, elle souhaite un prompt et complet rétablissement à Mme BISSON et espère la revoir pour la dernière séance de cette législature. Ensuite, elle informe que le point 5 de l'ordre du jour «Pour une sécurisation routière des chemins communaux – Motion – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 2 avril 2025», est retiré car son traitement a été reporté à la séance de la commission des finances, sécurité et administration de mai prochain.

Finalement, elle prononce le discours suivant : «Chères Conseillères et chers Conseillers municipaux, les résultats des élections municipales du 23 mars nous envoient un message clair et encourageant. Ils témoignent de la volonté de stabilité exprimée par la population, qui renouvelle ainsi sa confiance dans la ligne que nous suivons. Avec peu de changements notables, ces résultats confirment que notre engagement, notre travail et notre vision résonnent positivement auprès de nos communiens. Pour la prochaine législature, nous accueillerons l'arrivée d'une nouvelle sensibilité politique au sein de notre Conseil municipal, représentée par Liberté et Justice sociale. Cette diversité, j'en suis convaincue, viendra enrichir nos débats et nourrir nos réflexions, toujours au service de la population».

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025.

Mme GAUTROT remarque qu'en page 9, le procès-verbal ne mentionne pas la demande du PLR de ne pas envoyer la demande de projet de crédit de construction d'équipement communal mixte à la commission des finances, sécurité et administration.

Mme LIPAWSKY indique que le procès-verbal mentionne le vote.

Mme GAUTROT ajoute que, bien que le vote soit mentionné, la proposition faite avant le vote ne l'est pas. Tous les partis politiques avaient demandé que ce projet soit envoyé en commissions des constructions et des finances. Ensuite, il y a eu la demande du groupe PLR que le projet n'aille pas en commission des finances, sécurité et administration.

Mme LIPAWSKY donne lecture de la prise de parole de Mme MATTHEY à ce sujet. «ils proposent de renvoyer le projet à la commission des constructions en priorité. Dans le cas d'un vote majoritairement en faveur d'un renvoi dans les commissions des finances, sécurité et administration et des constructions, ils demandent une seule séance commune». Il est donc indiqué que le groupe PLR souhaite uniquement un renvoi aux constructions.

Mme GAUTROT indique qu'une proposition, effectuée avant le vote, demandait que le projet n'aille pas en commission des finances, sécurité et administration. C'est suite à cela que les renvois aux commissions ont été votés séparément. Autrement, les Conseillers municipaux auraient pu voter le renvoi dans les deux commissions simultanément.

Mme CHERBULIEZ répond qu'il arrive que les renvois en commissions soient votés séparément quand les Conseillers ne partagent pas le même avis. L'intervention de

Mme MATTHEY est claire concernant le souhait du groupe PLR. Elle ne voit donc pas ce qu'il apporterait de dire que la remarque a été faite qu'ils ne souhaitaient pas que le projet aille en commission des finances, sécurité et administration. En effet, cela a déjà été dit et des votes séparés ont eu lieu. L'intervention laisse penser que Mme GAUTROT aurait souhaité un vote commun pour que le projet soit renvoyé dans les deux commissions. Or, comme ce n'était pas le souhait de tous, des votes séparés ont eu lieu et ceux-ci montrent clairement que le renvoi en commission des finances, sécurité et administration a été refusé par 11 voix, contre 7 oui et 3 abstentions. Cela montre bien que tous les Conseillers municipaux n'étaient pas favorables à un renvoi en commission des finances, sécurité et administration. Elle ne voit donc pas où est le débat.

Mme GAUTROT répond qu'il n'y a pas de débat, mais que l'intervention qu'elle mentionne n'est pas indiquée au procès-verbal.

La présidente répond que, puisque le résultat ne change pas, ils en resteront là.

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2025 est approuvé par 19 oui et 3 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Il n'y a pas de communications.

3. Communications du Conseil administratif.

M. MARTIN annonce qu'à la suite du bilan 2024 de la criminalité genevoise qui a fait l'objet d'un communiqué de presse du département des institutions et du numérique, le Conseil administratif a reçu le lieutenant GAILLARD, responsable police de proximité de Carouge, pour commenter les événements de criminalité reportés à la police cantonale en 2024 sur la commune et les comparer avec 2023. Ils pourront être analysés dans le cadre d'une commission de sécurité. Il présente les événements les plus significatifs. Il y a eu 69 cas d'accident de la circulation, marquant une baisse de 25%. Aucun accident mortel n'est à déplorer et il n'y pas de zone accidentogène. Il y a eu une affaire de drogue contre 10 en 2023. Comme en 2023, il y a eu 75 affaires financières, pour l'essentiel, de la criminalité numérique et, pour la majorité, de la cybercriminalité économique. Il y a eu une hausse des plaintes pour le bruit, passant de 28 en 2023 à 51 en 2024. Il s'agissait essentiellement de particuliers, mais une plainte était liée au bruit du Mango Lounge (pont de Sierne). Il y a eu 102 cambriolages en 2024 contre 126 en 2023. Les statistiques contiennent les cabanons, commerces, caves, garages, appartements et villas. 60 cambriolages ont été rapportés contre les villas, dont 25 ont uniquement été des tentatives sans aboutissement. Il y a eu 51 dommages à la propriété contre 53 en 2023 et ce nombre rassemble toutes les plaintes déposées par des privés et des publics. Les vols sont en légère hausse avec 138 cas contre 116 en 2023. Il s'agit de vols à l'astuce et de vols de véhicules dont la majorité touche des vélos électriques et leurs batteries.

Il rappelle ensuite la réception en l'honneur du skieur veyrite Tanguy NEF qui aura lieu le lundi 14 avril 2025 dès 17h30 à l'ancienne salle communale, à la suite de sa médaille d'argent aux championnats du monde. Finalement, le Conseil administratif s'excuse pour l'envoi postal des documents papiers des comptes 2024 qui n'était pas suffisamment affranchi, en raison d'une erreur de codification de la machine à timbrer. Il n'y avait pas de volonté de réduire les coûts, puisque la différence sera facturée à la commune.

M. ROBERT informe que la levée annuelle des encombrants au porte-à-porte aura lieu le mercredi 21 mai 2025. Un tout-ménage sera envoyé prochainement à la population. En réponse à l'interpellation de M. MONNAT concernant les nettoyages près des chantiers, il indique que le service des Routes et espaces verts entretient les alentours des chantiers, si le passage de la balayeuse le permet. Il est parfois risqué de manœuvrer dans certaines situations : quand des plaques de route sont posées à même la chaussée ou quand des passerelles en aluminium sont posées au-dessus des fouilles. Ce service est également déjà intervenu sur demande de certains chantiers, pour nettoyer les routes, mais il intervient uniquement s'il s'agit d'un axe communal. Concernant la demande de Mme GAUTROT pour les panneaux d'affichage, il répond qu'en mai 2023, le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, le remplacement des panneaux d'affichage officiels. Il était précisé que sur les 11 emplacements de l'époque, seuls sept seraient conservés, les quatre autres étant peu visibles, peu accessibles ou peu fréquentés. Il en allait ainsi pour le panneau situé à l'angle du chemin Sur-Rang et de l'avenue Crevin, en pleine zone villas et sans espace public alentours. Actuellement, deux panneaux restent sur Pinchat, l'un à l'école de Pinchat, l'autre à la route de Troinex. Finalement, en réponse à la demande de Mme MATTHEY concernant de possibles sondages de géothermie, il répond qu'en date du 7 mars 2024, des sondages à la pelle mécanique ont été effectués pour une étude géotechnique et pédologique. Il ne s'agissait pas de sondages liés à de la géothermie profonde. Ces sondages, annoncés à l'administration, ont été effectués sur la pièce urbaine 4 du Master Plan de la couronne villageoise, le long de la route de l'Uche.

Mme TAGLIABUE indique que la soirée des promotions citoyennes a malheureusement dû être annulée, faute de participants. L'année passée déjà, ils se sont questionnés sur la modalité de celle-ci. Lors de cette soirée organisée en partenariat avec la commune de Troinex, ils étaient plus de Conseillères et de Conseillers municipaux que de jeunes, qui étaient quand même une petite quinzaine. Cette année, sur 160 Veyrites, ils n'étaient que cinq, et sur 50 Troinésiens, un seul s'est inscrit. En termes de communication, ils ne peuvent faire plus et se demandent comment analyser ce manque d'engouement. Ce point sera repris en commission des affaires sociales, société et promotion environnementale, afin de réfléchir à la tenue d'un tel événement qui devrait rester un événement marquant de la vie. Elle présente les prochaines manifestations : La pièce de théâtre «Le Discours», d'après le roman de Fabrice Caro et avec le comédien Antoine Courvoisier, aura lieu le 9 avril, à 20h00. L'exposition «Tutti Frutti» d'Alice Izzo se tiendra du 8 au 25 mai et le vernissage aura lieu le jeudi 8 mai à 18h30. La pièce de théâtre humoristique «On ne se mentira jamais», avec Brigitte Rosset et Marc Donnet-Monay, se tiendra le 9 mai à 20h00. Ces manifestations se dérouleront à l'espace Grand-Salève. La deuxième édition de «Bourgeois en fête» aura lieu du 16 au 18 mai. Lors de cette fête du printemps, il y a aura des concerts, des spectacles pour enfants, pour adultes, des ateliers autour du

développement durable, un marché aux plantons et divers stands de restauration. Le programme sera dévoilé entre le 14 et le 17 avril.

4. Crédit de construction Equipement communal mixte sis aux n^{os} 261, 263 et 265 de la route de Veyrier (prop. n°25.03) – Rapport de la commission des constructions du 25 mars 2025 – Délibération.

M. BARRO intervient en tant que rapporteur, pour donner des éléments complémentaires sur ce projet. Il y a d'abord eu un concours, puis un crédit d'étude et enfin un crédit de construction. Comme ils s'en doutaient, c'est un projet coûteux au vu des différentes contraintes que les Conseillers municipaux ont pu constater lors de la présentation et dans le résumé du rapport. Il revient sur quelques points importants. La grande diversité du programme ne crée pas forcément de rationalité dans la réalisation de ce projet fait pour satisfaire les besoins de la population et des associations, comme le montre la diversité des affectations dans les étages, la maison communale et les logements étudiants. Il faut également évoquer les nombreuses demandes des administrations cantonales et des services qui préavisent ces projets. Il rappelle que ce sont des préavis et que la commune peut donc les discuter et les refuser. C'est un risque, mais cela vaut la peine de se poser la question, face au résultat financier. De plus, le projet est venu avant l'autorisation de construire, avec un degré de précision à environ 15%. Il y a donc un risque qui explique le souhait, indiqué dans le rapport, d'être informé en continu de l'évolution du coût. Ils espèrent que ce projet sera rationalisé sur certains aspects et qu'il y aura une confortation sur son prix, afin d'être en dessous des prix référentiels annoncés. Avec les frais de démolition, le m³ est entre CHF 1'735 et CHF 1'980. Ce sont des chiffres importants. Or, la salle communale et ses alentours contiennent un tissu d'interférences, comme les arbres, qu'il convient de sauvegarder. La volonté est d'être exemplaire avec des matériaux à faible coût écologique. Les coûts d'exploitation de cette opération, en particulier des logements étudiants, s'élèvent à CHF 7'000'000 pour dix logements étudiants et 250 à 300m² de surfaces commerciales. Ces logements coûteront donc cher et il faudra faire un choix, lors du budget, pour savoir à quelle hauteur ces logements seront subventionnés, afin qu'ils restent abordables. Un simple calcul de rendement montre qu'un logement devra être loué à CHF 1'200 ou 1'250, ce qui est élevé et légèrement plus cher que ce qu'offre la cité universitaire pour un studio identique ou la résidence universitaire internationale qui propose des logements à CHF 800. Il est également possible de se questionner sur les différentes subventions que la commune pourrait solliciter, notamment auprès des services de l'État et de fondations privées dans le logement étudiant et qui ont la capacité d'aider à l'équipement. Avec ces réserves et ce souhait de voter ce crédit de construction avant la fin de la législature, comme cela a été demandé par le Conseil administratif, il invite les Conseillers municipaux à l'accepter et à demander au Conseil administratif et aux services communaux de résister aux augmentations de coût et de les informer de l'état de l'enveloppe budgétaire, pour le bien des deniers publics.

M. HUTZLI indique que le groupe Le Centre, après la commission des constructions, continue d'être favorable à ce projet, qui est intéressant et répond au manque de locaux, tant pour les sociétés culturelles que de loisirs. Le montant du crédit est important et questionne, mais s'explique par les contraintes imposées aux mandataires par les différents services de l'Etat. Il faut reconnaître que l'effort pour

l'écologie, pour économiser les énergies et pour préserver la nature à un prix. Comme indiqué par le rapporteur, auquel ils adressent leurs remerciements pour son écrit, nonobstant le constat alarmant et déviationniste de l'administration cantonale, le projet présente d'énormes qualités programmatiques, en particulier pour les diverses activités qui s'y dérouleront. Comme l'a exprimé M. ROBERT, Conseiller administratif, en commission, pour lutter contre la dégradation du climat et inciter les particuliers à aller dans ce sens, la commune se doit de montrer l'exemple et ce projet est un bon exemple. Ils espèrent que leurs inquiétudes face aux diverses contraintes, comme la préservation du cèdre et du magnolia, ne sont pas des éléments décourageants pour les mandataires et que ceux-ci seront assez solides pour aller au bout du projet. Ils resteront très attentifs aux informations qui leur seront transmises pour l'octroi de l'autorisation de construire et au devis général révisé, et s'assureront que 60% des adjudications seront réalisées avant l'ouverture du chantier. Ils voteront positivement le projet de délibération proposé.

Mme DESARDOUIN annonce qu'après la lecture de l'exposé des motifs et du rapport pour la demande de crédit de construction d'un équipement communal mixte, elle remarque que plusieurs paramètres ont été pris en compte. Le rapport a mis en évidence diverses contraintes. Malgré tout, la commission des constructions a décidé de poursuivre le cheminement de ce projet mais elle constate que son prix final n'est pas connu. Il est important que ce projet aille en commission des finances, sécurité et administration, afin d'évaluer les potentiels risques financiers pour la commune. Dans ce contexte, elle demande un amendement qu'elle a déjà déposé auprès de la présidente.

La présidente donne lecture de l'amendement : «D'informer le Conseil municipal de l'octroi de l'autorisation de construire en présentant le devis général révisé et de s'assurer que 60% des adjudications seront réalisées avant l'ouverture du chantier.»

M. JOUSSON indique que le projet «Place en vogue» est indéniablement un très beau projet. La forme du concours d'architecture — un mandat d'étude parallèle en deux tours — a laissé la possibilité au jury de dialoguer à deux reprises avec les cinq candidats retenus au second tour. Cette procédure, bien qu'un peu plus longue, est un véritable plus pour le choix d'un projet de qualité et elle devrait être plus souvent retenue, lors des concours d'architecture. Un très beau projet, présenté en commission par les lauréats, le bureau parisien MUE, accompagné du bureau genevois Architech SA pour son exécution. Lors de leur audition, les deux bureaux ont répondu à toutes les questions programmatiques, détaillant les diverses fonctions imbriquées sur les quatre niveaux de l'ancienne salle communale. Ils ont également fait part de toutes leurs consultations avec les différents services de l'Etat, le service des monuments et sites et l'OCAN, pour la préservation du cèdre et du magnolia. Ces deux arbres majeurs seront mis en valeur par des aménagements extérieurs de qualité. Tout cela à un prix, à l'exemple du choix de matériaux biosourcés et renouvelables, et ce prix est élevé, en particulier pour les logements étudiants à CHF 1'750 et même CHF 1'900 le m³, si les travaux préparatoires sont intégrés. Or, il faut préciser que toute l'enceinte de terrassement est réalisée avec des parois berlinoises permettant le terrassement vertical imposé par l'OCAN en raison de la proximité des racines des arbres. C'est face à ces aspects liés à l'autorisation de construire, que la commission des constructions a pris l'enjeu d'un coût non définitif et a voté, à l'unanimité, un amendement demandant la présentation d'un devis révisé, après l'obtention de

l'autorisation de construire et sur la base de 60% des soumissions adjudgées. Le groupe Veyrier Ensemble recommande le vote de cet amendement, l'acceptation du rapport de M. BARRO, qu'ils remercient pour son analyse détaillée des coûts, et le vote de cette délibération pour ce crédit d'investissement de CHF 22'000'000. C'est un projet magnifique, qui offrira un nouveau lieu de sociabilité à la population veyrite, avec l'arrivée d'un tea-room, la fraîcheur de la vie estudiantine, une bibliothèque, des locaux pour plusieurs des sociétés locales et des aménagements extérieurs de qualité.

M. BALDIN indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s salue le travail effectué en commission des constructions, remercie les différents intervenants ainsi que le rapporteur pour la qualité de sa contribution. Ils approuvent donc le rapport et acceptent l'octroi de ce crédit de construction en vote immédiat. Concernant l'exploitation des futurs bâtiments, ils souhaiteraient des précisions sur certains aspects. À qui et sur quels critères seront attribués les différents locaux prévus pour les sociétés, comment seront partagés les différents espaces mutualisés. Ils souhaiteraient aussi rediscuter de la gestion des futurs logements pour étudiants et préciser les critères d'attribution de ces logements et les loyers.

Mme GAUTROT indique que les Vert'libéraux ont pris connaissance du rapport de la commission des constructions. Ce document relève les différents paramètres que la construction du projet doit respecter : la protection du patrimoine arboré de cette parcelle, la conservation du patrimoine historique architectural et l'obtention du préavis des services de l'Etat. Il faut ajouter d'autres contraintes financières mentionnées dans le rapport. Tout cela entraîne une augmentation conséquente du coût du projet qu'il est difficile d'estimer aujourd'hui. Le rapport de la commission des constructions dit : «pour faire avancer le projet avec une prise de risque raisonnable». Cette prise de risque mérite d'être suivie et mesurée par la commission des finances, sécurité et administration. Il faut s'assurer du respect du budget qui a été voté.

En réponse aux interventions de Mme DESARDOUIN et de Mme GAUTROT, **M. BARRO** remarque qu'à l'état actuel du projet, aucun élément ne permettra à la commission des finances, sécurité et administration de se forger une opinion. C'est précisément parce que les membres de la commission des constructions ont des craintes sur le plan financier qu'ils souhaitent une information au moment où ils pourront la recevoir. Or, s'ils renvoient la proposition maintenant à la commission des finances, sécurité et administration, le vote sera simplement décalé d'un mois, car il n'y aura pas plus de réponses qu'aujourd'hui, si ce n'est un plan financier d'exploitation des logements. Les membres de la commission ont reçu un devis général avec un degré de précision de 15% environ et l'ont analysé. Il a été convenu, lors de la commission des constructions, que M. JOUSSON et lui-même le passerait en revue. Ils y ont intégré les honoraires qui ne figuraient pas dans les coûts de construction, mais dans les frais secondaires. Ils ont également rajouté la TVA pour arriver au vrai prix du m³. L'élément le plus intéressant apparaîtra à la réception de l'autorisation de construire et du devis général révisé. Il sera alors possible de renvoyer le projet à la commission des finances, sécurité et administration car la commission des constructions aura effectué son travail. Des opportunités d'amélioration ou de rationalisation du projet pourront leur être présentées. Le débat pourra alors avoir lieu, lorsqu'ils auront la certitude des coûts, ce qu'ils n'ont pas actuellement. Il y a une prise de risque raisonnable avec une approximation à 15% et l'engagement, s'ils votent la délibération avec l'amendement proposé, que le Conseil administratif revienne vers

eux avec une information, une demande d'amendement au crédit voté ou un changement modeste de programme. Un renvoi aujourd'hui n'apporterait rien de plus. Il invite Mmes DESARDOUIN et GAUTROT à retirer leur proposition d'amendement, car il n'apportera rien, si ce n'est un délai d'un à deux mois de plus.

M. ROBERT remercie M. BARRO pour son éclairage détaillé sur les travaux de la commission. Les aspects financiers connus à ce jour ont déjà été étudiés en commission des constructions. Depuis plusieurs séances, le Conseil municipal se demande s'il est nécessaire de systématiquement renvoyer en commission des finances, sécurité et administration des objets au motif qu'ils ont un coût. Il pense que les derniers votes montrent qu'il y a une tendance différente et que la commission des finances, sécurité et administration doit s'occuper du budget, des rapports de comptes et des objets qui lui sont directement attribués, comme la sécurité, les institutions et l'administration communale. Ce sujet a été traité et il rappelle que ce n'est pas la première fois qu'un projet est déposé avant la demande d'autorisation. Cela permet aux Conseillers municipaux d'apporter un éclairage nouveau ou complémentaire sur le projet, de façon à pouvoir le modifier avant la demande d'autorisation. Pour revenir à l'amendement proposé, il le trouve satisfaisant. En décembre de cette année, la commission des constructions a dédié une séance pour faire le suivi des objets validés par le Conseil municipal, parce que les projets se développent sur plusieurs mois et, bien que l'administration communale parvienne à les suivre, il semble, parfois, que le Conseil municipal n'est pas véritablement au courant de leur évolution. Le Conseil administratif reviendra vers le Conseil municipal dès qu'il aura des nouvelles, notamment sur l'autorisation de construire. Il rappelle également que selon la LAC, le Conseil administratif doit revenir vers le Conseil municipal, dès que des éléments portés à sa connaissance montrent qu'il dépasse le crédit voté. Dès lors, il sera dans l'obligation de revenir vers le Conseil municipal, le cas échéant, pour demander un crédit complémentaire.

Mme GAUTROT rappelle avoir indiqué que le projet est fantastique, mais que son renvoi en commission des finances, sécurité et administration permettrait d'établir jusqu'où peut aller le risque, par rapport à l'investissement financier important et de savoir s'il faudra faire des emprunts. Il s'agit d'avoir toutes les informations qu'ils ne connaissent pas aujourd'hui.

M. MARTIN répond que la commission des finances, sécurité et administration traite en détail du budget et du plan des investissements dans lesquels il est question de tous les éléments mentionnés par Mme GAUTROT. La commission ne décidera pas d'un emprunt en fonction d'une seule proposition du Conseil administratif. Cette décision est prise dans le cadre du budget. Ils y reviendront dans la présentation des comptes.

Le rapport est accepté par 21 oui et 1 abstention.

Le renvoi en commission des finances, sécurité et administration est refusé par 19 non, 2 oui, 1 abstention.

La présidente donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté par 20 oui et 2 abstentions.

5. Présentation des comptes communaux 2024.

M. MARTIN indique qu'avant d'indiquer le résultat final, il souhaite faire une remarque préliminaire. Le 27 mars dernier, le Canton a publié ses chiffres 2024 qui, pour l'essentiel, pouvaient se lire de la manière suivante. Un bénéfice de CHF 541'000'000, une diminution des revenus fiscaux de CHF 359'000'000 par rapport à 2023, dont CHF 483'000'000 de moins sur l'impôt des personnes morales, une situation variable selon les secteurs et des prévisions 2025 indiquant davantage d'incertitudes en lien avec la situation internationale. Il ajoute qu'il s'agissait de l'état au 27 mars. Pour la commune de Veyrier, les comptes 2024 présentent un excédent de CHF 1'226'675. En comparaison avec le budget 2024 et en intégrant les différents crédits complémentaires et amortissements extraordinaires votés en 2024, les charges sont inférieures à ce budget, alors que les revenus excèdent les prévisions de CHF 2'150'000. Ces différences face au budget 2024 se doivent d'être expliquées et cela pourra être fait lors de prochaine séance de la commission des finances, sécurité et administration, dans laquelle ce Conseil municipal aura renvoyé ces comptes. Néanmoins, le Conseil administratif va, dans les minutes qui suivent, donner les grandes variations qui expliquent une grande partie de ce résultat positif. Il revient plus de quatre mois en arrière et rappelle le discours tenu, lors de la proposition en décembre 2024 de voter un 2^{ème} volet d'amortissements extraordinaires pour un montant de CHF 1'020'000. Il s'était appuyé sur le suivi budgétaire en place, qui avait permis d'identifier que les charges prévues au budget 2024 seraient plus faibles. Il mentionnait une diminution des charges d'intérêts de la dette pour un montant de CHF 342'000 et des amortissements inférieurs aux prévisions en raison de crédits non clôturés, pour ne citer que ces postes-là, représentant plus de CHF 790'000. Ayant également reçu, en octobre 2024, une estimation des correctifs d'impôts des années antérieures qui seront crédités sur les comptes 2024 en faveur de la commune, le Conseil administratif avait présenté ces amortissements extraordinaires qui avaient pour objectif de produire des comptes 2024 avec un équilibre entre charges et revenus effectifs. Deux éléments principaux sont venus modifier les attentes et ont été communiqués à la commune en février 2025. Une diminution substantielle des subventions allouées aux crèches, suite à des résultats 2024 meilleurs qu'anticipé, pour un montant de CHF 465'000 et une augmentation substantielle des correctifs d'impôts des années antérieures, entre le chiffre estimé reçu en octobre 2024 et celui remis en février 2025, indiquant une différence positive de revenus de CHF 566'000. Ces deux éléments expliquent plus de CHF 1'100'000 de différences positives par rapport aux attentes de résultats pour 2024. Dans cette analyse quantitative des grandes lignes, il ajoute deux remarques sur les personnes morales. Les revenus fiscaux 2024 des personnes morales sur Veyrier sont en ligne avec le budget 2024 et la baisse de la répartition du fond de péréquation intercommunale des personnes morales est importante, puisque le montant à répartir s'est élevé à CHF 76'600'000, en fin d'année 2024, alors qu'il était de CHF 118'700'000, en 2023 — Veyrier touchant environ 2,15% de ce montant. Cette baisse est alignée avec ce que le canton a mentionné, le 27 mars dernier, concernant les impôts des entreprises. Le Conseil administratif est conscient qu'une lecture simple de ces résultats amènera plusieurs commentaires, puisque les comptes de résultats 2024 sont bouclés avec un boni de CHF 1'200'000. Il ne faut pas oublier que le rôle de l'exécutif de la commune — avec l'aide des spécialistes du service des finances, qu'il profite de remercier pour la qualité

du support et des documents fournis — est d'anticiper les charges structurelles qui accompagneront le développement de la commune ces prochaines années, tant au niveau des investissements dans les infrastructures qu'au niveau des charges liées au budget de fonctionnement. Les investissements importants, votés en 2024, celui voté il y a quelques minutes et ceux que vous aborderez plus tard dans les propositions du Conseil administratif représentent plus de CHF 100'000'000 bruts. Des subventions pourront être perçues pour une petite partie de ces montants. Ces investissements sont extrêmement nécessaires pour la commune et enclencheront un recours à la dette, avec les charges d'intérêts que les conditions de marché offriront. De plus, les indicateurs importants concernant la santé financière des communes genevoises sont aujourd'hui favorables à la commune, mais pour combien de temps ? Sur les 45 communes genevoises, Veyrier a le 11^{ème} taux le plus favorable en termes de centimes additionnels, la moyenne étant à 41.17, et un taux de part privilégiée de 52%, soit un taux plus élevé que 19 autres communes. Ce taux de parts privilégiées est d'autant plus important pour la commune, puisque plus de 75% des personnes physiques imposées à Veyrier sont taxées à la part privilégiée. Cela est normal, puisque la plupart des personnes en âge actif travaille sur une autre commune. Pour les initiés et les membres de la commission des finances, sécurité et administration, la commune fournit, dans les annexes aux documents budgétaires, le calcul de l'indice de capacité financière qui influence directement cette part privilégiée. La baisse du centime, en 2024, aura une influence directe sur la part privilégiée, dès 2026. Pour ces principales raisons, le Conseil administratif maintient son cap en matière de gestion des deniers publics. Les données que le département des finances fournira pour élaborer le budget 2026, l'analyse des comptes 2025 en avril de l'an prochain et la santé de l'économie genevoise donneront une meilleure visibilité de la santé financière de la commune.

M. MÜLLER indique que, depuis plusieurs années déjà, les comptes communaux se ressemblent. Malgré tous les efforts pour voter des amortissements extraordinaires, complémentaires, supplémentaires, et malgré une baisse du centime additionnel l'année dernière, l'année fiscale se termine par un boni. Pour l'année 2024, c'est un "petit boni" de CHF 1'230'000. Loin de se plaindre, le groupe Le Centre ne peut être que satisfait de ce résultat. Il est la conséquence de la bonne santé économique cantonale, qui se reflète dans notre commune via les impôts sur les personnes physiques, mais également de la bonne gestion des comptes communaux, gestion maîtrisée par le Conseil administratif et le Conseil municipal sortant. Ils ne vont pas s'hasarder à sortir leur boule de cristal pour les années futures. Plusieurs écrivains scientifiques, philosophes et sportifs comme Pierre Dac, Oscar Wilde, Niels Bohr, Samuel Goldwyn et Yogi Berra ont justement dit que les prévisions sont difficiles, surtout lorsqu'elles concernent l'avenir. C'est pourquoi ils se contenteront de proposer de renvoyer les comptes 2024 en commission des finances, sécurité et administration pour qu'ils soient dûment épluchés et commentés.

M. SCHOCH déclare que le groupe Veyrier-Ensemble adresse ses remerciements à l'administration communale et au Conseil administratif pour l'excellent travail effectué tout au long de l'année, avec des comptes 2024 qui laissent apparaître un excédent de revenus s'élevant à CHF 1'226'675. Ils sont très satisfaits de la bonne tenue des comptes et de cet excellent résultat, entrent en matière et demandent le renvoi en commission des finances, sécurité et administration, afin d'étudier plus en détail les comptes 2024.

M. DUC indique que les comptes communaux 2024 reçus présentent une situation financière extrêmement saine. La commune affiche un excédent de revenus de CHF 1'226'675, et cela après avoir effectué des amortissements extraordinaires à hauteur de CHF 1'905'245. C'est un résultat remarquable. Le groupe PLR souhaite saluer le travail de toute l'administration communale, et plus particulièrement, celui du service des finances, dont l'engagement et le professionnalisme méritent leur reconnaissance. Or, il est essentiel d'élargir la perspective et de ne pas regarder cet exercice isolément. Depuis 2020, la commune a procédé à CHF 13'804'917 d'amortissements extraordinaires. Elle a, sur cette même période, encaissé un excédent cumulé de revenus de CHF 4'648'319. Par ailleurs, le budget communal est passé de CHF 33'000'000 en 2020 à CHF 38'000'000 en 2024, une augmentation de CHF 5'000'000 en quatre ans. Cela montre une progression constante des moyens à disposition de la commune. Ces chiffres ne laissent aucune place au doute : les finances de Veyrier sont saines, solides, et durablement excédentaires. Pourtant, face à cette réalité budgétaire, la réponse fiscale apportée est un centime additionnel de baisse du taux d'imposition. Un seul. Soyons honnêtes : c'est trop peu, beaucoup trop peu. Le rôle d'une collectivité publique ne se limite pas à bien gérer les deniers publics. Elle doit aussi faire preuve de cohérence et de responsabilité vis-à-vis de ses citoyens. Il n'est pas possible de continuer à accumuler des excédents, renforcer les réserves, amortir massivement les investissements, tout en maintenant un taux d'imposition que rien ne justifie aujourd'hui. Alors oui, les comptes sont bons. Oui, la gestion est rigoureuse, mais cela ne doit pas justifier une inertie fiscale. Continuer à engranger des excédents conséquents tout en maintenant un taux d'imposition élevé n'est pas acceptable. Ce n'est pas défendre les intérêts de la commune, c'est ignorer ceux de ses contribuables. Ce Conseil ne peut pas, d'un côté, voter des budgets toujours plus ambitieux, accumuler des amortissements extraordinaires et des excédents, et de l'autre, refuser de rendre un peu d'air aux habitants. Le message est clair : le Conseil administratif doit revoir sa position. La baisse du taux d'imposition n'est pas une option, c'est une nécessité. C'est une question de cohérence, de responsabilité, et surtout, de justice fiscale. Le groupe PLR entrera en matière et renverra les comptes à la commission des finances, sécurité et administration.

M. MESOT informe que le groupe Socialistes-Vert.e.s est ravi d'avoir une administration et un Conseil administratif qui assurent au niveau des finances et qui fournissent un travail magnifique. Cela se sent et tous les Conseillers municipaux sont heureux d'avoir des éléments clairs pour les débats en commission. Effectivement, depuis quelques années, ils mangent du pain blanc et il faut être conscient que, par rapport à d'autres pays, ils sont très chanceux à Genève. La question n'est pas la baisse des impôts, mais la baisse de la dette. Parfois, la dette sert au discours du PLR et parfois elle ne sert pas. Le groupe Socialistes-Verts est satisfait de baisser la dette au niveau de Veyrier, surtout avec les investissements que la commune devra faire. De plus, la dette rapporte aux banques et non à la population. Ils entrent en matière et demandent le renvoi en commission des finances, sécurité et administration.

Mme DESARDOUIN annonce être satisfaite de la bonne tenue des comptes. Elle entre en matière et demande le renvoi en commission des finances, sécurité et administration.

M. ZUFFEREY rejoint, pour sa part, M. DUC, et indique que les Vert'libéraux se joignent à l'enthousiasme général concernant le résultat bénéficiaire des comptes

2024 de la commune. A la vue des excédents de revenus récurrents, ils encouragent le Conseil administratif à plus d'audace par rapport au centime additionnel, d'autant qu'au rythme des amortissements extraordinaires effectués, la commune va bientôt devoir amortir des bâtiments communaux avant même qu'ils ne soient construits. Ils entrent en matière et demandent le renvoi en commission des finances, sécurité et administration.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 22 oui.

Le renvoi en commission des finances, sécurité et administration est accepté à l'unanimité — 22 oui.

6. Propositions du Conseil administratif.

a) Crédit de réalisation pour l'aménagement de bandes cyclables, de quais de bus et de passages pour piétons sur le chemin des Marais (prop. n°25.07)

Mme TAGLIABUE indique que le Conseil administratif propose un crédit de réalisation pour une sécurisation du chemin des Marais, souhaitée depuis de nombreuses années. Cette sécurisation agira sur plusieurs plans : une diminution de la vitesse de 60 à 50 km/h, la création de bandes cyclables dans les deux sens, la mise aux normes de nombreux arrêts de bus qui ne permettraient pas aux personnes à mobilité réduite de prendre celui-ci aisément, ainsi que la création de passages piétons, afin de sécuriser la traversée du chemin des Marais au niveau des arrêts de bus. Le projet propose un gabarit de voirie de 7 mètres de large, avec 1,5 mètre de bande cyclable par sens de circulation. Certaines parties de trottoir devront être légèrement réduites, afin d'empiéter au minimum sur la zone agricole ou sur les propriétaires privés. Ils conserveront néanmoins une largeur d'1,5 mètre au minimum, afin de permettre le passage de poussettes et de véhicules de déneigement. La création de deux arrêts de bus nécessitera une emprise sur la zone agricole d'environ 120 m², appartenant à des privés. Des négociations ont déjà été engagées avec l'OCAN, afin d'obtenir une entrée en matière pour une dérogation quant à l'utilisation de terres agricoles pour des besoins d'aménagement. De plus, une coordination est en cours avec la commune de Troinex et permettra de définir les modalités foncières et financières relatives à l'arrêt de bus, ainsi que l'éclairage public qui se trouveront sur leur territoire. Le démarrage des travaux est envisagé sur la première partie du chemin des Marais, entre la route de l'Uche et le chemin des Bois, mi-2026, pour une fin des travaux en début d'année 2027. La deuxième partie des travaux sera réalisée en coordination avec le projet de mise en séparatif des collecteurs en 2027, pour une mise en service mi-2028. Afin de réaliser la totalité de ces aménagements, le Conseil administratif propose d'accepter ce crédit de réalisation pour un montant de CHF 1'200'000.

M. KAPANCI indique que le groupe Veyrier-Ensemble a étudié la proposition de demande de crédit de CHF 1'200'000 concernant l'aménagement de bandes cyclables, de quais de bus et de passages pour piétons sur le chemin des Marais, entre les Tournettes et Landi. Ils ne voient pas la nécessité de renvoyer cette

proposition en commission, car c'est un projet qui date et qui doit se réaliser le plus rapidement possible. Ils proposent donc l'entrée en matière et le vote immédiat.

M. PAUTEX indique qu'après le vote du crédit d'étude en septembre 2024, le Conseil administratif présente le crédit de construction pour l'aménagement de la piste cyclable sur le chemin des Marais, entre Tournettes et Marsillon, incluant des arrêts de bus dignes de ce nom et le réaménagement des trottoirs et des luminaires. Enfin du concret sur cette route qui occupe ce Conseil depuis 2017, si l'on se réfère aux premières demandes de pistes cyclables sécurisées et réaménagements des arrêts de bus sur ce tronçon. Comme déjà mentionné en septembre, le groupe PLR, comme tous les groupes présents, auraient préféré une vraie piste cyclable, mais nous n'allons pas revenir là-dessus, ni sur les différents refus de l'Etat d'entrer en matière sur des déclassements de terrains au bénéfice de la sécurité des cyclistes. Afin d'accélérer la mise en œuvre, les travaux proposés seront entrepris en deux temps, en fonction des travaux faits ou à faire sur la mise en séparatif des collecteurs. Après discussion, ils ne voient pas de plus-value à renvoyer cette proposition en commission des constructions, puisque la marge de manœuvre avec les services de l'Etat pour les arrêts de bus, passages piétons et largeur de routes et trottoirs est plus que limitée. Ils auraient aimé recevoir un plan des travaux avec cette proposition. Ils entrent en matière pour ce crédit de CHF 1'200'000 et proposent un vote immédiat.

Mme BESSAT-MACCHI indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s a lu cette proposition avec intérêt. Ils l'acceptent et encouragent le vote immédiat, mais restent déçus, bien qu'ils sachent que de nombreuses démarches ont été faites, qu'il n'ait pas été possible d'avoir de vraies pistes cyclables, plutôt que des bandes cyclables, puisque tous les groupes représentés ici sont convaincus qu'il faille encourager la mobilité douce et les valeurs écologiques. De plus, sur une route aussi fréquentée, la limitation à 50km/h est louable, mais il faudrait avoir les moyens de surveiller son application et les bandes cyclables restent relativement dangereuses.

M. HUTZLI indique que le groupe Le Centre se réjouit d'aller de l'avant dans la sécurisation routière du chemin des Marais, avec deux bandes cyclables, malheureusement pas de pistes cyclables, de vrais arrêts de bus TPG, de vrais trottoirs, des passages piétons et une limitation à 50km/h. Ils espèrent que celle-ci sera appliquée par les usagers. Ils entrent en matière et demandent le vote immédiat.

Mme GAUTROT déclare que les Vert'libéraux sont satisfaits que le projet d'aménagement de bandes cyclables, de quais de bus et de passages pour piétons puisse se réaliser au chemin des Marais. Peu à peu, le trajet des cyclistes et des piétons est sécurisé sur la commune. Ces aménagements sont une grande avancée pour tous les Veyrites. Ils acceptent l'entrée en matière et le vote immédiat.

Mme DESARDOUIN indique que cette demande de crédit pour sécuriser et améliorer la mobilité sur le chemin des Marais en aménageant des bandes cyclables, des quais de bus accessibles et des passages piétons lui semble indispensable. Elle est donc favorable à l'octroi de ce crédit de réalisation. Néanmoins, elle rejoint Mme BESSAT-MACCHI et regrette qu'il n'ait pas été possible d'avoir des pistes cyclables. Elle entre en matière et demande le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité —22 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité — 22 oui.

La présidente donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté par 21 oui et 1 abstention.

b) Crédit de construction pour un bâtiment dédié aux activités parascolaires, au restaurant scolaire et au local de production de chaleur sur le site de Bois-Gourmand, route de Veyrier 208 (prop. n°25.08)

M. ROBERT indique qu'en mars 2024, ce Conseil a approuvé un crédit d'études en vue de la construction d'un bâtiment dédié aux activités parascolaires, dans le préau de l'école de Bois-Gourmand. Le projet a évolué en tenant compte du rapport rendu par la commission des constructions, mais également des échanges avec différents partenaires. La proposition qui est soumise ce soir prévoit la construction d'un bâtiment de R+2, comportant six salles (au lieu de quatre), avec un restaurant scolaire unique, alors qu'initialement, seule une extension des capacités d'accueil était envisagée. Il sera donc possible de servir 400 repas en deux fois sur le même site, dans trois salles séparées. Ce restaurant est équipé d'une cuisine de régénération. De plus, pour répondre à la nécessité de changer la chaudière du CAD, située dans les sous-sols de l'école, un local sera créé dans le nouveau bâtiment. Ce point fera l'objet d'une prochaine proposition. La proposition décrit différents éléments constructifs, montrant la volonté de la commune de réaliser un bâtiment durable, respectueux de l'environnement et simple. Des plans détaillés, ainsi qu'un tableau financier sont joints. Pour limiter l'impact sur les activités scolaires, il a été décidé de commencer en juin pour finir en août de l'année suivante. La livraison pourrait ainsi avoir lieu pour septembre 2027. Toute information pourra vous être apportée en commission des constructions, si vous décidez d'y renvoyer cette proposition.

M. HUTZLI informe que le groupe Le Centre a étudié avec intérêt cette proposition, qui est du même acabit que la proposition de la rénovation de l'ancienne salle communale, car elle privilégie la protection du climat grâce au choix des matériaux de construction. Il vise aussi l'amélioration de l'accueil des enfants, dans le cadre de l'accueil et l'animation du parascolaire. A ce sujet, il conviendrait de faire savoir aux «y'a qu'à» et aux «faut qu'on», ce que la commune est en train de mettre en place pour l'accueil et les loisirs des enfants de la commune — pour donner suite à certaines remarques lues sur les réseaux sociaux ces derniers jours, quant aux camps de vacances de cet été. Tout ne tombe pas tout fait du ciel, tout cela demande du temps et la commune essaie de faire le maximum pour tout le monde, bien que l'Etat ne l'aide pas toujours. Ils remercient les services communaux et le Conseil administratif pour leur travail et leur engagement. Toutefois, ils souhaitent que ce projet soit renvoyé en commission des constructions. Même si l'exposé des motifs est bien étayé, le changement de la chaudière actuelle doit être discuté lors de l'étude en commission. En effet, les plans prévoient-ils son emplacement ? S'agira-t-il d'un système à pellets ou à bois ? Si un système à pellets est prévu, est-ce que l'entretien des forêts de la

commune est remis en cause et cela va-t-il dans le sens de la préservation du climat. Quand est-il de la livraison et de l'accès ? Il serait dommage de commencer les travaux sans anticiper de manière définitive la problématique du chauffage. Une proposition à ce sujet devrait venir mais il conviendrait de comparer les deux. Lors de cette commission ne faudrait-il pas inviter les personnes s'activant actuellement à l'utilisation et à l'entretien de ladite chaufferie ? Il ne faut pas oublier que, si ce dossier est renvoyé en commission des finances, sécurité et administration, la décision sera reportée de plusieurs mois, car la commission devra s'occuper de l'étude des comptes 2024 et il ne restera que peu de temps pour aller plus loin. Ils proposent d'accepter l'entrée en matière et le renvoi en commission des constructions.

M. LUISIER indique que le groupe Veyrier-Ensemble pense inutile de refaire l'historique de ce projet, car le crédit d'étude a été accepté à l'unanimité, en février 2024, tout comme le projet de délibération, au Conseil municipal de mars 2024. La commission des constructions du 27 février avait formulé quelques remarques, notamment sur le coût maximal de ce projet, qu'elle recommandait de fixer à un maximum de CHF 10'000'000. Cette recommandation a été suivie par le Conseil administratif, puisque le devis général qui nous est proposé se situe à CHF 9'800'000 (contre CHF 10'050'000 auparavant). La baisse de certains coûts a été obtenue grâce à la récupération de certains équipements existants dans des bâtiments destinés à être transformés. La commune revalorise ainsi du matériel encore en très bon état et cela mérite d'être relevé. Bien évidemment, le projet soumis devra être étudié dans le détail. Il s'agirait de clarifier les conséquences pour l'entreprise fournissant les copeaux destinés au chauffage de l'école si le système devait passer à une installation à pellets. Afin de permettre une étude plus approfondie de ces futurs travaux, ils proposent d'accepter ce projet de délibération et de le renvoyer uniquement en commission des constructions.

M. BALDIN annonce que le groupe Socialistes-Vert.e.s salue la qualité du projet, notamment la capacité du réfectoire et l'augmentation du nombre de salles polyvalentes de quatre à six. Ils entrent en matière et demandent le renvoi en commission des constructions pour examen, notamment des conséquences d'un changement de combustible, si le passage aux pellets était retenu en remplacement des copeaux de bois, actuellement produits localement.

Mme DESARDOUIN se dit favorable à l'octroi d'un crédit de construction pour ce nouveau bâtiment, car il répond à des besoins concrets et croissants de la commune. Un espace dédié aux activités parascolaires offrira un encadrement de qualité aux enfants, en dehors des heures de classe, dans un environnement adapté et sécurisé. Le restaurant scolaire contribuera à améliorer les conditions d'accueil des enfants, tout en promouvant une alimentation équilibrée. Ce projet représente un investissement dans l'avenir en soutenant les familles, en favorisant la conciliation travail-vie privée et en renforçant la cohésion sociale. Elle entre donc en matière et demande le renvoi en commission des constructions.

Mme MATTHEY déclare que la construction d'un bâtiment dédié aux activités parascolaires est une nécessité car la demande est en constante augmentation. Un restaurant scolaire permettant de servir 400 repas en deux services sera très utile. La phase d'étude arrive à son terme, le Conseil administratif demande au Conseil

municipal l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 9'800'000 pour la réalisation des travaux. Le groupe PLR a donc pris connaissance des documents concernant le crédit de construction, accepte l'entrée en matière et demande le renvoi en commission des constructions.

Mme GAUTROT indique que ce projet permettra d'améliorer une infrastructure nécessaire pour l'école de Bois-Gourmand. Les Vert'libéraux espèrent que cette construction sera bien suivie, surtout après les différents problèmes de finition et de dépenses que cette école a présentés dans le passé. Ils acceptent ce crédit de construction et son renvoi en commission des constructions.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 22 oui

Le renvoi en commission des constructions est accepté à l'unanimité — 22 oui.

7. Propositions des Conseillers municipaux.

Il n'y a pas de proposition.

8. Divers.

M. HUTZLI revient sur les statistiques criminelles annoncées par M. MARTIN. Ce sont les statistiques fournies par la gendarmerie cantonale sur le travail effectué par cette dernière et il demande s'il est possible d'avoir les statistiques sur le travail effectué par la police municipale, afin de les mettre en comparaison et voir ce qui pourrait être fait en matière de prévention, en fonction de ce qui a été fait par la gendarmerie cantonale.

M. LUISIER remercie le Conseil administratif et notamment M. ROBERT. Il rappelle avoir fait part, lors du dernier Conseil municipal, du fait que trois personnes avaient chuté sur la marche derrière l'auberge du Grand-Donzel. Les travaux ont été faits et il remercie le Conseil administratif pour sa diligence. De plus, il rappelle qu'au chemin de la Vieille Ferme se trouve une petite déchetterie qui s'apparentait à la forêt vierge. Aujourd'hui, tout a été nettoyé et il en remercie le Conseil administratif.

M. BERNEY indique se faire le porte-parole du président de Veyrier-Ensemble qui s'interroge sur les arrêts des transports publics prévus le long de la route de Veyrier, dans le périmètre des Grands Esserts. Comme les plans semblent le confirmer, les aménagements déjà réalisés montrent qu'il n'y a pas d'arrêt prévu en face de la future école, ce qui implique que les élèves et usagers des salles de sport devront descendre à l'arrêt proche du chemin des Beaux-Champs et traverser la route de Vessy pour se rendre à l'école. En comparaison, l'arrêt Bois-Gourmand, à droite de l'école, n'est espacé que de 300 mètres de l'arrêt Stand-de-Tir, soit une distance comparable entre la future école et l'arrêt prévu. Il demande si la configuration est définitive. Si c'est le cas, il demande s'il est possible de revoir cela. Sa deuxième question porte sur les inscriptions aux camps d'été du Centre de loisirs. Il demande s'il serait possible de mettre en place une méthode d'inscription digitale, afin d'éviter les inégalités et les interminables files d'attentes de gens déçus et frustrés.

Mme TAGLIABUE indique qu'elle reviendra ultérieurement concernant les arrêts de bus. S'agissant des camps d'été, elle répond que l'assemblée générale du Centre de loisirs aura lieu dans deux jours et qu'elle relayera cette question.

M. KAPANCI remarque que les conteneurs de déchets verts entreposés au chemin des Bois, à l'entrée du bois, ne sont pas toujours déposés quand il le faudrait. En effet, ils devraient être mis au dernier moment, à savoir le lundi soir, car la levée se fait le mardi matin.

M. ROBERT répond qu'il se renseignera auprès du service des routes et espaces verts.

M. MONNAT remarque que M. BUCHWALDER avait proposé une motion sur la sécurité à Veyrier. À la suite de l'audition du chef de la police municipale, ils se sont rendu compte qu'il y avait un mélange des missions entre police municipale et cantonale. À la suite de cette audition, le groupe PLR a fait remonter le cas auprès du PLR cantonal. Un projet de loi a été déposé au Grand Conseil pour redéfinir les missions des polices municipale et cantonale, pour faire des polices municipales de vraies polices de proximité et faire en sorte que la police cantonale s'occupe de problèmes cantonaux. Concernant le ramassage au porte-à-porte des encombrants qui aura lieu en mai, il rappelle qu'une pétition tourne et il propose au Conseil administratif d'inviter les pétitionnaires à faire le ramassage avec les services communaux, afin qu'ils se rendent compte de la réalité des encombrants en porte-à-porte. Tout et n'importe quoi a été entendu et il semble que les photos étaient fausses.

M. BARRO remercie M. ROBERT, le Conseil administratif et les services communaux de l'organisation de la soirée d'information sur la rétention d'eau du 13 mars. Elle a malheureusement réuni peu de monde. Il a appris que le Grand Conseil révisait la loi sur l'eau et qu'il y aurait toute une série d'informations qui pourrait être communiquée à la population et aux propriétaires qui ont la capacité de faire de la rétention d'eau et de limiter les inondations qui ont été montrées pendant cette soirée. Il suggère au Conseil administratif de continuer la communication auprès de la population, car si les gens ne viennent pas aux séances, c'est à la commune de faire en sorte qu'ils soient informés et qu'ils soient encouragés à prendre leurs responsabilités au vu de la situation climatique. Ensuite, dans les bois de Veyrier, entre le chemin de la Remettaz et du Bois-Gourmand, il y a un chemin piéton qui est souvent gorgé d'eau. Il y a croisé une personne qui lui a demandé si la commune a la charge de l'entretien, ce qu'il ignore. Dans le cadre de l'amélioration des lieux balisés, il demande s'il est possible de faire en sorte d'éviter que le sol soit constamment humide et d'inviter la population à utiliser ces cheminements pour les loisirs. Sa question est liée à l'entretien et à l'usage des bois de Veyrier, puisqu'il y avait une planification communale, puis cantonale pour abattre un certain nombre d'arbres. Avec le manque de gel, le passage des engins détériore les terrains plus facilement et il demande si la commune et l'autorité intercommunale ou cantonale, chargée de la gestion de l'ensemble des bois, prendra de nouvelles dispositions pour garantir un renouvellement de ces bois, sans faire pression sur les racines en superficie, et un usage intelligent par le chauffage, afin de pouvoir bénéficier de cette énergie dans le futur, notamment pour l'école de Bois-Gourmand.

M. ROBERT répond qu'il reviendra vers lui pour ce dernier point. Concernant la problématique des bois gorgés d'eau, il en a discuté il y a quelque temps avec le chef du service des Routes et espaces verts qui s'occupe également de l'entretien et du contrôle des forêts dont la commune est propriétaire. Le sujet est en réflexion, il reviendra donc ultérieurement avec plus d'informations. Concernant la séance d'information sur l'eau, le Conseil administratif s'est engagé à apporter des propositions, mais il attend la mise en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur les eaux, afin de savoir ce que le canton fera et déterminer ce que la commune pourra faire. Il devrait y avoir de nouvelles informations, dans le courant de l'année, et il reviendra vers le Conseil municipal en fin d'année ou début d'année prochaine.

M. JOUSSON indique, que chacun sait, que la sécurisation des parcours cyclistes lui tient à cœur, convaincu que l'insécurité routière est un frein pour beaucoup vers la mobilité douce. En juin 2016, une première motion demandait la sécurisation de la descente du Val d'Arve et le dédoublement du pont de Vessy par une passerelle piétons-vélos. En 2017, le Conseil municipal a accepté par résolution le plan directeur cantonal 2030, à l'unanimité, avec la condition suivante : l'aménagement pour cycles et piétons sur la route de Veyrier, dans le tronçon Pinchat-Val d'Arve, doit être réalisé pour l'arrivée des premiers habitants des Grands Esserts. En 2022, une résolution "Pour une mobilité douce sécurisée dans le Val d'Arve" était acceptée à l'unanimité et envoyée au Conseil d'Etat. Trois ans plus tard, aucune réponse formelle n'a été reçue, mais uniquement des bruits évoquant diverses solutions se heurtant à l'abattage de quelques arbres. Il veut encore rappeler qu'en juin 2019, un comptage journalier de 550 cycles a été réalisé et que la prévision, à la fin des Grands Esserts, oscille entre 1'500 et 1'900 cyclistes par jour. En conclusion, il demande de bien vouloir questionner l'OCT sur sa position finale sur cette résolution et la transmettre à ce Conseil, afin qu'il puisse se positionner sur la suite à donner à la réalisation de cet équipement routier promis par l'Etat dans tous ses rapports de mobilité accompagnant les quatre PLQ des Grands Esserts.

M. MARTIN prend note et confirme avoir déjà demandé une réponse écrite sur ce point à l'OCT et au responsable du département qui lui a donné quelques éléments oralement. Néanmoins, il attend toujours une réponse écrite mais il les relancera.

M. HUTZLI remarque qu'une personne a appelé la commune pour signaler, peu avant la sortie des enfants de l'école, qu'il y avait des morceaux de verre brisés sous les jeux du parc de la Mouille. En l'espace de 15 minutes, l'espace était nettoyé et il en remercie les services de la commune. Dans ce même parc, il a constaté qu'il n'y avait plus de portail. Une personne aurait contacté la mairie à ce sujet et cette dernière aurait répondu qu'il ne serait pas remplacé, car cela coûtait trop cher. Il s'en enquiert donc. Il remarque également que plusieurs personnes ont indiqué que le giratoire du stand de tir rendait la circulation beaucoup plus fluide qu'avec des feux. Des entrepreneurs travaillant sur la commune l'ont également remarqué et n'ont plus besoin de sillonner les chemins entre les villas avec leur tracteur. Il demande donc s'il est possible de discuter avec l'OCT pour garder ce giratoire. Il pourrait y avoir un feu préférentiel pour les TPG.

Concernant les portails du parc de La Mouille, **M. ROBERT** répond qu'ils ne seront pas remplacés, non pas pour des raisons financières, mais parce qu'ils étaient régulièrement abîmés. En effet, les enfants se balançant sur ceux-ci, les faussaient et

ils ne se fermaient plus. La commune a donc décidé de les ôter. De plus, c'était le seul parc qui était fermé sans raison particulière. Il est vrai qu'il y a un trottoir puis une route, mais c'est le cas dans divers endroits du canton sans que cela ne pose un problème. L'encadrement des enfants en bas-âge est assuré par les parents.

Concernant le giratoire, **M. MARTIN** répond que le Conseil administratif a écrit au Canton pour suggérer que ce carrefour reste comme il est actuellement, avec des bus prioritaires sur la circulation et des signaux lumineux, comme c'est toujours le cas pour des bus à haut niveau de service.

En réponse au propos de M. BERNEY concernant les inscriptions au camp d'été, **M. MESOT** remarque que Genève fait face à une problématique liée aux camps de vacances et aux centres aérés. D'un côté, il y a des centres aérés avec du personnel formé et payé, mais qui coûtent nettement moins cher qu'un camp à Caritas, au CPV ou à Vacances Nouvelles, assurés par des bénévoles. Pour inscrire leurs enfants à un camp, les parents se tournent vers le Centre de loisirs ou la maison de quartier. Pour la maison de quartier, la problématique est le nombre de places. D'après les normes cantonales, un animateur peut gérer 32 enfants avec l'aide de 4 moniteurs. Lorsqu'il travaillait à Meyrin, le Centre de loisirs proposait 64 places et huit semaines en été. Que les inscriptions aient été faites de manière informatique ou en présentiel, il n'y aurait pas eu suffisamment de places. Le problème ne repose pas sur la gestion des inscriptions, mais sur le nombre de places. Une commune riche telle que Veyrier peut se demander s'il faut baisser les impôts pour une partie de la population ou investir dans les familles et le prix des crèches. Ce sont des choix que les Conseillers municipaux font tous ensemble. Le Conseil administratif et le Conseil municipal doivent avoir une réflexion concernant le Centre de loisirs. Avec le développement des Grands Esserts, il faudra réfléchir aux infrastructures que la commune propose aux enfants durant l'été. Cela a un coût, mais il conviendrait de discuter de cela en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale.

Mme BESSAT-MACCHI indique que, à la suite du décès de leur membre, les Socialistes-Vert.e.s proposeront un remplaçant à la FIVV, lors du Conseil municipal du mois de mai.

La séance est levée à 21h20.

La secrétaire générale

Pascale Lipawsky

La secrétaire
du Conseil municipal

Maude Bessat-Macchi

La présidente
du Conseil municipal

Anne Batardon-Chavaz